



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour
la prévention des incendies

Communiqué de presse

Pour les batteries au lithium, le CIPI recommande de respecter certaines règles de sécurité et mesures de protection.

Berne, le 15 novembre 2016 – Les batteries lithium-ion sont de plus en plus utilisées en Suisse. On les trouve dans les smartphones, les ordinateurs portables, les appareils photos, les vélos électriques, les appareils de bricolage, les appareils ménagers et les modèles réduits. Tous ces appareils sans fil ont désormais leur place dans notre quotidien et ils nous facilitent la vie dans bon nombre de situations. Mais quel danger leurs batteries représentent-elles vraiment ?

Par rapport aux batteries classiques, les batteries au lithium sont une technologie récente. En effet, les premières d'entre elles ont été commercialisées en 1991. Elles sont conçues pour emmagasiner de grandes quantités d'énergie. Au cours du processus de déchargement, elles rejettent ensuite l'énergie chimique accumulée. En raison de leur grande densité énergétique et de leur composition chimique, ces batteries comportent toutefois un risque d'incendie latent. Mais le nombre croissant de dommages incendie ne peut pas pour autant être imputé uniquement à l'utilisation de plus en plus fréquente de cette technologie. Les batteries au lithium et leur technologie de chargement sont en effet sûres : la plupart des smartphones et autres appareils électroniques sont pourvus d'une sécurité électronique qui empêche toute surcharge. En revanche, au niveau des batteries lithium-polymère utilisées dans les modèles réduits, on renonce souvent à une sécurité électronique pour que le poids du modèle reste léger. Ces batteries sont donc les plus dangereuses en termes de risque incendie. Pour éviter un sinistre, il convient de les utiliser de manière adaptée. Le CIPI a donc réuni quelques mesures de protection à suivre.

Les conseils de sécurité du CIPI en bref

- Respectez les avertissements de sécurité du fabricant. Lisez le mode d'emploi pour réduire au maximum le risque de surchauffe.
- Gardez les appareils contenant des batteries au lithium éloignés de toute source de chaleur. Les batteries elles-mêmes doivent aussi être stockées dans un endroit frais à l'abri du rayonnement solaire.
- Ne manipulez pas les batteries
- et surveillez-les quand elles chargent. Il faut éloigner les matériaux inflammables lors du processus de chargement.
- N'utilisez pas de batteries qui sont déformées ou semblent endommagées.
- Veuillez retourner les batteries endommagées ou usagées aux points de vente ou de collecte de votre commune.

Si un incendie survient malgré tout, une déflagration peut se produire avec un souffle important, surtout dans le cas de batteries très performantes comme celles de véhicules électriques. Alerte immédiatement les sapeurs-pompiers. Les petits incendies maîtrisables comme ceux d'ordinateurs portables, d'appareils photo ou de téléphones peuvent être éteints grâce à une couverture d'extinction, qui empêchera l'air d'alimenter le feu. Il ne faut pas utiliser d'extincteurs, car ils déclenchent une réaction chimique. Ne respirez en aucun cas les vapeurs, qui sont toxiques.

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Attention au feu ! Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. www.bfb-cipi.ch.